

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
15	14	14

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux juin à 19 h 30,
le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de
Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire

Date de la convocation
18 juin 2026
Date de publication

Etaient présents : M. CHANUT Emmanuel, Mme MOUTURAT Marie-
Hélène, M. VIGNOL Stéphane, Mme DESBARRES Armelle, Mme
DILON Catherine, Mme SEMENCE Françoise, M. CHAPILLON Eric,
Mme SOUPIROT Isabelle, M. MADELENAT Pascal, M. ÉDERLÉ
Philippe, M. CUNAULT Jean-Baptiste, M. LÉCOLLE Richard, Mme
VERZEAUX Mélanie, M. PANTALÉON Romain.

Absente : Mme ADAM Brigitte

Secrétaire de séance : M. Philippe ÉDERLÉ

☆☆☆

CM-2026/27 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE DE RÉSERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courriel reçu le 1^{er} juin dernier relatif
à la location de la salle polyvalente.

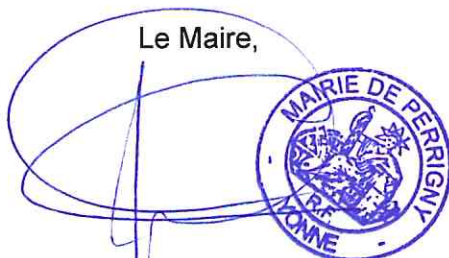
En effet, celle-ci a été réservée le week-end des 4 et 5 juillet 2026 par un
particulier. Or, celui-ci demande l'annulation de sa réservation. Il expose qu'il y aura plus
de participants qu'initialement prévu et que la salle ne présente pas la capacité d'accueil
suffisante pour que l'évènement y ait lieu en toute sécurité. Par ailleurs, il nous indique
également un report de la célébration du mariage pour trouver une salle appropriée à ses
besoins.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

- **ACCEPTE** le remboursement de l'acompte de 353 € versé pour la location de
la salle polyvalente.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



E. CHANUT

Le secrétaire de séance,



P.ÉDERLÉ